

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

MOTS ET MERVEILLES

31/12/2025

MOTS ET MERVEILLES

Association loi 1901

Siège social : 31 bis rue de la Fontaine

59620 AULNOYE AYMERIES

..*.*.*

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

MOTS ET MERVEILLES

Association loi 1901

**Siège social : 31 bis rue de la Fontaine
59620 AULNOYE AYMERIES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2025**

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MOTS ET MERVEILLES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association MOTS ET MERVEILLES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la première mise en œuvre des dispositions du règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Les incidences de cette application sont présentées dans le paragraphe « Changement de réglementation comptable » relatif aux règles et méthodes comptables figurant en annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons notamment été conduits à nous assurer de la correcte comptabilisation des subventions accordées en fonction des projets financés, de l'incidence des reclassements comptables relatifs au nouveau règlement comptable ainsi qu'aux informations figurant dans l'annexe et sur leur format.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Anzin, le 05 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
ORCOM HDF



Yann HERVE
Associé

BILAN ACTIF

En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025			01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	6 531,00	6 531,00		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	33 913,24	21 531,10	12 382,14	14 643,03
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	369 120,82	237 384,24	131 736,58	141 891,67
Immobilisations corporelles en cours	9 748,00		9 748,00	9 748,00
Avances et acomptes	6 930,00		6 930,00	6 930,00
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	30,00		30,00	30,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	426 273,06	265 446,34	160 826,72	173 242,70
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	745,00		745,00	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	161 563,75		161 563,75	128 139,47
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	408 308,47		408 308,47	580 863,41
Charges constatées d'avance	31 909,82		31 909,82	110,71
TOTAL (II)	602 527,04		602 527,04	709 113,59
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 028 800,10	265 446,34	763 353,76	882 356,29

BILAN PASSIF

En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	375 141,21	327 319,52
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	36 542,15	47 821,69
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>411 683,36</i>	<i>375 141,21</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	156 562,46	162 282,47
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	568 245,82	537 423,68
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		139 099,00
TOTAL (II)		139 099,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	19 132,01	17 061,52
TOTAL (III)	19 132,01	17 061,52
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 931,85	55 963,61
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	129 044,08	108 903,48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		23 905,00
TOTAL (IV)	175 975,93	188 772,09
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	763 353,76	882 356,29

COMPTE DE RÉSULTAT

En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 206,00	1 240,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 088 322,76	1 349 595,90
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	6 577,59	2 131,64
Mécénats	280 863,55	286 074,01
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	6 223,16	2,63
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 383 193,06	1 639 044,18
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	442 982,71	431 238,89
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	53 363,74	55 759,40
Salaires et traitements	762 119,39	784 835,67
Charges sociales	179 649,96	142 331,42
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	45 451,75	42 140,70
Dotations aux provisions	2 070,49	3 797,38
Reports en fonds dédiés	-139 099,00	139 099,00
Autres charges	111,87	40,96
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 346 650,91	1 599 243,42
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	36 542,15	39 800,76
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		2 300,92
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		2 300,92
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		2 300,92

COMPTE DE RÉSULTAT

En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	36 542,15	42 101,68
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		5 720,01
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		5 720,01
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		5 720,01
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 383 193,06	1 647 065,11
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 346 650,91	1 599 243,42
EXCÉDENT OU DÉFICIT	36 542,15	47 821,69
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	1 230 291,00	1 151 779,00
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	1 230 291,00	1 151 779,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	1 230 291,00	1 151 779,00
TOTAL	1 230 291,00	1 151 779,00
TOTAL	36 542,15	47 821,69

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 763 353,76 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 36 542,15 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

L'exercice précédent clos au 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Les comptes annuels ont été établis par les dirigeants.

Objet social : lutte contre l'illettrisme, en accompagnant des enfants et des adultes en difficulté de lecture et écriture, sur différentes antennes de la Thiérache du Nord.

L'association dispose de personnel, bénévoles, locaux et matériels informatiques et de transport, pour permettre aux apprenants de sortir de leur isolement, problème de communication et impasse professionnel, liés à leur difficulté de lecture et écriture.

Pour ce faire, l'association peut compter sur ses financeurs, que sont l'Etat, la CAMVS, le département du Nord, le Conseil Régional des Hauts-de-France et de nombreuses fondations.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ANNEXE

En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	15 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels informatiques	1 à 5 ans

Les constructions et aménagements sont construits sur sol d'autrui appartenant à la mairie d'Aulnoye. Ils sont mis à disposition gratuitement à l'Association sans bail.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE
En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les constructions et aménagements sont construites sur sol d'autrui, appartenant à la mairie d'Aulnoye-Aymeries. Ils sont mis à la disposition de l'association, sans bail.

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPUS	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	6 531		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui	33 913		
		Inst. générales, agencs & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencs & aménagts divers	109 984		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	301		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	160 354		33 036
		Emballages récupérables & divers	65 445		
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL			369 998		33 036
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		30		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			30		
TOTAL GENERAL			376 559		33 036

ANNEXE

En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORP.	Frais d'établissement & développ.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			6 531	
CORP.	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui			33 913	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.	Inst. gal. agen. amé. cons				
		Inst. gal. agen. amé. divers			109 984	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			301	
		Mat. bureau, inform., mobilier			193 390	
		Emb. récupérables & divers			65 445	
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL			403 034	
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				30	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL			30	
		TOTAL GENERAL			409 595	

ANNEXE
En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 531			6 531
TOTAL	6 531			6 531
Terrains				
Constructions	19 270	2 261		21 531
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles	45 955	9 115		55 070
	301			301
	93 098	26 967		120 065
	54 839	7 109		61 948
TOTAL	213 464	45 452		258 915
TOTAL GENERAL	219 995	45 452		265 446

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr. Sur sol propre							
Constr. Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp. Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE
En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	745	745	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	141 736	141 736	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	19 827	19 827	
	Charges constatées d'avance	31 910	31 910	
TOTAUX		194 219	194 219	
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	(3) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

ANNEXE
En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	31 910
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	31 910

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	160 856
Disponibilités	
TOTAL	160 856

ANNEXE
En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	327 319,52		47 821,69		375 141,21
Excédent ou déficit de l'exercice	47 821,69		38 612,64	47 821,69	38 612,64
Subventions d'investissement	162 282,47			5 720,01	156 562,46
TOTAUX	537 423,68		86 434,33	53 541,70	570 316,31

ANNEXE
En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	46 932	46 932		
Personnel & comptes rattachés	33 487	33 487		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	55 495	55 495		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	40 062	40 062		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	175 976	175 976		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE
En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	78 297

ANNEXE

En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Cet engagement a été comptabilisé :

- Provision au 01/01/2025 : 17 062 €
- Reprise de l'exercice : 2 070 €
- Provision au 31/12/2025 : 19 132 €

Les paramètres suivants ont été retenus :

- Taux d'actualisation : 3,60%
- Revalorisation des salaires : 1,00%
- Charges sociales patronales : 50% pour les cadres et 40 % pour les non cadres
- Contribution employeur : 50%
- Départ volontaire : 100%
- Age de départ à la retraite : 60-64 ans
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Droit conventionnel : Droit du travail

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)						
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL						

ANNEXE

En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations complémentaires :

L'association n'est pas habilitée à recevoir la Taxe d'Apprentissage.

Rémunérations des dirigeants :

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Le bénévolat réalisé au sein de l'association :

Le nombre d'heures de formations en cours particuliers est valorisé à partir des fiches de suivis et d'émargement des apprenants et saisi sur une base de données. Il convient d'y ajouter l'équivalent pour prendre en compte les temps de préparation. Les financeurs de l'association prennent en compte une heure de préparation pour une heure d'apprentissage.

Egalement, nous tenons compte des ateliers collectifs, justifiés par feuille d'émargement, saisis sur la base de données, auxquelles nous n'ajoutons pas de temps de préparation compte tenu qu'elles sont encadrées par des salariés de Mots et Merveilles ou des professionnels vacataires.

Soit 62.363 heures de bénévolat.

Le taux horaire des bénévoles formateurs est basé sur la convention collective nationale des acteurs du lien social et familial.

Le coefficient médian d'un intervenant technique a été retenu pour 451.

Le taux horaire, calculé sur cette base, multiplié par la valeur du point au 31 décembre 2025, s'élève à 13,245 euros auquel il convient d'ajouter un taux de charges patronales de 45 %, soit un taux horaire charges comprises de 19,205 euros.

Les déplacements faits par les bénévoles sans indemnités, sont considérés comme des contributions et se montent à 32.610 euros

Les contributions volontaires au 31 décembre en nature se montent donc à 1.230.291 € (62.363 heures 00 x 19,205 € et 32.610 € de frais de déplacement).

TABEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS :

		Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement		Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :							
	Affectées à des biens non renouvelables	176 003		176 003	-	-	176 003
	Affectées à des biens renouvelables						
TOTAL		176 003	-	176 003	-	-	176 003
Quotes-parts virées au résultat :							
	Affectées à des biens non renouvelables	19 441		19 441	5 720	-	25 161
	Affectées à des biens renouvelables						
TOTAL		19 441	-	19 441	5 720	-	25 161

MOTS ET MERVEILLES**Association loi 1901****Siège social : 31 bis rue de la Fontaine****59620 AULNOYE AYMERIES*****.*.*.*.*****RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION****DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.612-5 du code de commerce.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Anzin, le 05 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
ORCOM HDF



Yann HERVE
Associé

Mots et Merveilles
31 bis rue la Fontaine
59620 AULNOYE-AYMERIES
tél : 03 27 63 77 28 / 06 83 15 65 18
contact@asso-motsetmerveilles.fr
n°siret : 511 121 85 7000 11